

Association Culturelle Saint Clair

Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 27 JANVIER 2021

EXERCICE 2020

Adresse du siège social : 1, rue du Puits 95450 FREMAINVILLE

Préambule

En raison du contexte sanitaire, l'ACSC a suivi les préconisations réglementaires concernant les principales dispositions de l'**ordonnance n° 2020-1497 du 02 décembre 2020** « portant sur l'adaptation et la simplification des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants... »

« Ces adaptations ont notamment pour objet de lier plus étroitement la possibilité d'organiser une assemblée générale à **huis clos** à la situation sanitaire et aux mesures prises pour y répondre, de renforcer les droits des membres des assemblées lorsque ces dernières sont organisées à huis clos et de faciliter l'adoption des décisions relevant de la compétence des assemblées à distance ».

D'autre part, la municipalité n'a pu mettre à disposition de l'association un local de réunion permettant d'accueillir chacun dans le respect des règles sanitaires.

Face à ces contraintes logistiques et sanitaires, le conseil d'administration a voté à l'unanimité en réunion du 02 janvier 2021, la tenue de l'organisation de l'assemblée générale à huis clos, en invitant les adhérents à voter par voie électronique ou par pouvoir, pour favoriser la participation démocratique et leur engagement dans la vie associative.

Le **11/01/2021**, les adhérents ont été informés de l'organisation de l'A. Gale à huis clos et ont été destinataires des documents correspondant à chaque point de l'ordre du jour afin d'éclairer leurs votes.

Les adhérents ont été destinataires, par ce même envoi, du **matériel de vote** : pouvoir et bulletin de vote électronique comportant la liste des points à l'ordre du jour.

La date de réception des votes par voie électronique a été fixée au 25 janvier 2021, à minuit.

Le **27 Janvier 2021, à 14H30**, les membres du conseil d'administration de l'Association Culturelle St Clair en exercice se sont réunis au siège social de l'association à FREMAINVILLE, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la présidente.

Compte tenu du contexte sanitaire et matériel, la tenue de l'AG n'a pas eu lieu en présentiel mais à **huis clos**.

Les mesures sanitaires ont été respectées : gel, gestes barrières, port du masque, distanciation sociale....

Il a été établi **une feuille d'émargement**, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires, consignée dans le registre, avec les pouvoirs et les votes électroniques.

L'Assemblée était présidée par Mme Yolande GUILOINEAU, présidente en exercice de l'association.

Elle était assistée des membres du bureau : Mme ABGRALL-LEVY Martine, secrétaire et de Mme PAULET Jocelyne, trésorière ; désignées comme secrétaires de séance.

2 scrutateurs, indépendants du CA, ont été invités en qualité d'adhérents, pour vérifier la conformité des votes :

Mme JACQUET Danièle et M. JACQUET Alain.

Présents :

- adhérent et animateur ACSC : M. GUILOINEAU Gérard
- candidates à l'élection au CA : Mme GIRARD, Mme MOSER, Mme MARTINET.

Absents excusés avec pouvoir :

- Mme FRAISSE Katy
- Mme DROUIN Edith

Absent : M. Le Maire ou l'adjoint responsable de la vie associative.

Aucun quorum n'étant exigé par les statuts, l'assemblée a donc pu valablement délibérer.

La mise en sommeil de l'association pour l'année 2020, sur proposition du CA, a été votée par 35 voix POUR – 5 CONTRE lors de l'assemblée générale du 10 janvier 2020.

En l'absence d'activités de l'association (sauf gestion des affaires courantes), il n'est établi ni rapport moral, ni rapport d'activités.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

- Levée de la mise en sommeil
- Tarifs des adhésions 2021
- Orientations 2021
- Rapport financier : compte d'exercice 2020 - Budget prévisionnel 2021.
- Elections au CA

Les documents élaborés pour chaque point porté à l'ordre du jour sont annexés à ce procès-verbal.

Les résolutions proposées aux votes des adhérents ont été votées par le conseil d'administration en date du 02/01/2021.

Il a été fait lecture des différents rapports selon l'ordre du jour établi.

Il est rappelé que les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, conformément à l'article 10 des statuts de l'ACSC (indiqué sur le matériel de vote électronique).

Nombre de votants : 6 présents - 10 représentés (pouvoirs) - 15 votes électroniques = 31 votants / 119 adhérents.

La majorité est fixée à 16 voix.

1° Levée de la mise en sommeil de l'association

En vertu des conditions réunies, la présidente soumet aux votes la proposition du CA de **levée la mise en sommeil de l'ACSC.**

Observations

Par voie électronique, les éléments suivants ont été avancés par les adhérents : Néant

Votes : 30 POUR et 1 CONTRE

Abstentions : **0**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 0

Contre : **1**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 1

Pour : **30**

- Présents : 6
- Représentés : 10
- Votes électroniques : 14

L'Assemblée Générale adopte la délibération de la levée de la mise en sommeil à la majorité des votants.

2° Tarifs des adhésions

La présidente soumet aux votes **le maintien des tarifs**, inchangés depuis 2015.

Observations

Par voie électronique, les éléments suivants ont été avancés par les adhérents : NEANT

Votes : 30 POUR et 1 CONTRE

Abstentions : **0**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 0

Contre : **1**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 1

Pour : **30**

- Présents : 6
- Représentés : 10
- Votes électroniques : 14

L'Assemblée Générale adopte la délibération sur les tarifs des adhésions à la majorité des votants.

3° Orientations 2021

Observations

Les éléments suivants ont été avancés :

***Théâtre :**

Projet relancé dès la réouverture des théâtres.

***Manifestation artistique :**

Les membres du CA en exercice rappellent qu'une nouvelle association s'est créée. Cette dernière envisage d'organiser une manifestation artistique en 2021, dont les dates sont parues, en gardant le concept d'exposition dans les jardins.

Elle reprend à son compte le libellé d' « *Artistes en Mai* » ; un de ses membres ayant déposé la marque, en son nom propre, auprès de l'INPI.

L'ACSC, comme indiqué ds les « *Orientations 21* » poursuit l'organisation de la manifestation artistique. Il n'a jamais été spécifié que l'ACSC abandonnait cette manifestation.

Evidemment, le message sera brouillé et désorientera probablement les propriétaires de jardins, les artistes et les visiteurs puisque 2 manifestations de même nom seront organisées.

La nouvelle équipe du CA se réunira prochainement pour définir les suites à donner et préparer le calendrier des actions.

Le projet défini dès 2019, qui n'a pu être mis en œuvre en 2020 par la mise en sommeil de l'ACSC (et dont le contexte sanitaire aurait impliqué l'annulation) sera réactivé à l'identique dans son contenu, tout en étant adapté aux mesures sanitaires en vigueur.

***Balade contée :**

Activité en extérieur prévue habituellement au dernier trimestre de l'année mais pourra être avancée en fonction des dates de l'organisation de la manifestation artistique et du contexte sanitaire.

Votes : 30 POUR et 1 CONTRE

- Abstentions : **0**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 0
- Contre : **1**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 1
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Votes électroniques : 14

L'Assemblée Générale adopte la délibération sur les orientations à la majorité des votants.

4° Rapport financier

- **Compte d'exercice 2020**

Observations

Par voie électronique, les éléments suivants ont été avancés par les adhérents : NEANT

Votes : 30 POUR et 1 ABSTENTION

- Abstentions : **1**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 1
- Contre : **0**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 0
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Votes électroniques : 14

L'Assemblée Générale adopte l'approbation du compte d'exercice à la majorité des votants.

- **Budget prévisionnel 2021**

Observations

Par voie électronique, les éléments suivants ont été avancés par les adhérents : NEANT

Votes : 30 POUR et 1 CONTRE

- Abstentions : **0**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 0
- Contre : **1**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 1
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Votes électroniques : 14

L'Assemblée Générale adopte l'approbation du budget prévisionnel à la majorité des votants.

5° Elections des membres au CA

Un appel à candidatures a été lancé auprès des villageois et des adhérents le 03/01/2021.

Conformément à l'article 11 des statuts, les membres du conseil d'administration sont élus **pour 3 ans**.
3 membres sont reconduits.

- **Se présente aux suffrages de l'Assemblée Générale pour sa réélection à un 2^{ème} mandat :**
 - Mme PAULET Jocelyne (Lettre de candidature annexée au P.V. de l'assemblée générale ordinaire)

Votes : 30 POUR et 1 CONTRE

Abstentions : **0**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 0

Contre : **1**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 1

Pour : **30**

- Présents : 6
- Représentés : 10
- Votes électroniques : 14

Mme Paulet Jocelyne est élue au conseil d'administration à la majorité des votants.

- **Se présentent aux suffrages de l'Assemblée Générale pour entrer au CA** (Lettres de candidatures annexées au P.V. de l'assemblée générale ordinaire)

- **Mme FRAISSE Katy**

Votes : 30 POUR et 1 ABSTENTION

Abstentions : **1**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 1

Contre : **0**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 0

Pour : **30**

- Présents : 6
- Représentés : 10
- Votes électroniques : 14

Mme Fraisse Katy est élue au conseil d'administration à la majorité des votants.

- **Mme GIRARD Marie**

Votes : 30 POUR et 1 ABSTENTION

Abstentions : **1**

- Présents : 0
- Représentés : 0
- Votes électroniques : 1

Contre : **0**

- Présents : 0
- Représentés : 0

- Vote électronique : 0
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Vote électronique : 14

Mme Girard Marie est élue au conseil d'administration à la majorité des votants.

- **Mme MARTINET Maud**

Votes : 30 POUR et 1 ABSTENTION

- Abstentions : **1**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 1
- Contre : **0**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 0
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Votes électroniques : 14

Mme Martinet Maud est élue au conseil d'administration à la majorité des votants.

- **Mme MOSER Annie**

Votes : 30 POUR et 1 ABSTENTION

- Abstentions : **1**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 1
- Contre : **0**
- Présents : 0
 - Représentés : 0
 - Votes électroniques : 0
- Pour : **30**
- Présents : 6
 - Représentés : 10
 - Vote électronique : 14

Mme MOSER Annie est élue au conseil d'administration à la majorité des votants.

A l'issue des votes, la présidente en exercice a annoncé la composition du conseil d'administration de l'ACSC :

- Mme ABGRALL-LEVY Martine
- Mme DROUIN Edith
- Mme FRAISSE Katy
- Mme GIRARD Marie
- Mme GUILOINEAU Yolande
- Mme MARTINET Maud
- Mme MOSER Annie
- Mme PAULET Jocelyne

6° Membres du bureau

L'article 9 du règlement intérieur précise que les membres du bureau sont élus pour **3 ans**.

- **Conservent leurs postes :**
 - Présidente : Mme Guiloineau Yolande (3^{ème} année du 2^{ème} mandat)
 - Secrétaire : Mme Abgrall-Levy Martine (3^{ème} année du 2^{ème} mandat)

- **Le poste de trésorier** est soumis aux votes des membres du CA puisqu'il arrive à terme.
Soumet sa candidature : Mme Paulet Jocelyne
Mme Paulet est élue à l'unanimité des votants des membres du CA.
- **Poste de trésorier adjoint**
Soumet sa candidature : Mme Girard Marie
Mme Girard est élue à l'unanimité des votants des membres du CA.

A l'issue des votes, la présidente en exercice a énoncé **la composition du bureau de l'ACSC :**

Présidente : Mme Guiloineau Yolande
Secrétaire : Mme Abgrall-Levy Martine
Trésorière : Mme Paulet Jocelyne
Trésorière adjointe : Mme Girard Marie

7° Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17H.

Le vote a été libre et démocratique selon les moyens proposés aux adhérents.

Il est signé par la Présidente de séance et la secrétaire de séance.

Le PV, le Cerfa et la liste consolidée du CA sont adressés à la préfecture.
Le PV est adressé à la mairie.

A Frémainville, le 28 janvier 2021

La Présidente de séance
Y. GUILOINEAU

La Secrétaire de séance
M. ABGRALL-LEVY